

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du mercredi 15 juillet 2020

Délibération n° 200715_03

Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à quinze heures, sur convocation individuelle en date du 9 juillet 2020, dématérialisée et affranchie le 9 juillet 2020, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en la salle le Kerveguen à Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par le doyen d'âge M. Claude HOARAU à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président et par M. Michel FONTAINE, Président nouvellement élu, pour la suite de la séance.

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents/ Parti(e) en cours de séance	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE Mme Béatrice SIGISMEAU M. Stéphano DIJOUX Mme Marie Richela CHAMBI M. Mariot MINATCHY Mme Sandrine AHO-NIENNE M. Mohammad OMARJEE Mme Denise HOARAU M. Bernard VON-PINE Mme Edmée RAYMOND M. Olivier NARIA Mme Guilaine NASSIBOU M. Nazir VALY Mme Nadine ALAGUIRISSAMY M. Kichena DAMOUR Mme Marie-Line BRINDON M. Patrick VAYABOURY Mme Marie-Claude PALIOD M. Didier MOREL Mme Viviane MALET M. David LORION Mme Anne-Marie PAPY M. Jean-Willy TAN Mme Simone ROUVRAIS M. Albert PERIANAYAGOM Mme Sabrina TIONOHOUE M. Philippe POTIN Mme Patricia TAYLLAMIN M. Stephen BELLON M. Jean-Gaël ANDA ¹ Mme Pascaline BOYER ¹ M. Adame RAVAT ² Mme Brigitte HOARAU ¹ Mme Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE	M. Adame RAVAT ²	M. Jean-Gaël ANDA ¹	

¹ Ont quitté la séance à l'élection du 1^{er} autre membre du Bureau

² A quitté la séance à l'élection du 6^{ème} Vice-Président (Procuration donnée à M. Jean-Gaël ANDA)

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents/ Parti(e) en cours de séance	Procuration donnée à	
Saint-Louis	Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER ³ M. Jean-Eric FONTAINE Mme Marie Françoise GASTRIN M. Jean-Pascal MANGUE Mme Yannicke SEVERIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Bruno BEAUVAL Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jean-François PAYET Mme Kelly BELLO M. Sylvain ARTHEMISE M. Claude Henri HOARAU ⁴ M. Philippe Dit Lainin RANGAMA ⁵ M. Cyrille HAMILCARO ⁶ Mme Raïssa MAILLOT ⁷	Mme Expédite Danielle TRAJEAN-MARGRITA M. Cyrille HAMILCARO ⁶	M. Claude Henri HOARAU ⁴ Mme Raïssa MAILLOT ⁷	
L'Etang-Salé	M. Jean-Claude LACOUTURE Mme Yolaine COSTES ⁸ M. Luco HONORINE Mme Sonia ABRANCHET-LAPIERRE M. Mathieu HOARAU ⁹	Mme Yolaine COSTES ⁸	M. Jean-Claude LACOUTURE	
Petite-Ile	M. Serge HOAREAU Mme Mimose SEVERIN M. Ludovic MALET Mme Anne Constance PAYET			
Les Avirons	M. Eric FERRERE Mme Christelle ETHEVE-VADIER M. Bruno COREE ¹⁰ Mme Roselyne LUCAS			
Cilaos	M. Jacques TECHER ¹¹ Mme Elizabeth ROCHEFEUILLE ¹¹	M. Jacques TECHER ¹¹ Mme Elizabeth ROCHEFEUILLE ¹¹	M. Serge HOAREAU M. Michel FONTAINE	

³ A quitté la séance à l'élection du 7^{ème} Vice-Président et est revenue à l'élection du 8^{ème} Vice-Président

⁴ A quitté la séance à la délibération n° 04

⁵ A quitté la séance à la délibération n° 03

⁶ A quitté la séance à la délibération n° 03 (procuration donnée à Mme Raïssa MAILLOT)

⁷ A quitté la séance à l'élection du 1^{er} autre membre du Bureau, est revenue à l'élection du 2^{ème} autre membre du Bureau et a définitivement quitté la séance à l'élection du 11^{ème} autre membre du Bureau

⁸ A quitté la séance à l'élection du 2^{ème} Vice-Président (procuration donnée à M. Jean-Claude LACOUTURE)

⁹ A quitté la séance à l'élection du 4^{ème} Vice-Président

¹⁰ A quitté la séance à l'élection du 8^{ème} autre membre du Bureau et est revenu à l'élection du 9^{ème} autre membre du Bureau

¹¹ Ont quitté la séance à l'élection du 11^{ème} autre membre du Bureau

Secrétaire de séance : Mme Anne Constance PAYET

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 70				
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés n'ayant pas participé au vote (NPPV) ou s'étant abstenus	Nombre de votants
pour les délibérations n° 1 à 2	69	01	/	70
pour la délibération n° 03	67	02	/	69
pour la délibération n° 4				
- 1 ^{er} Vice-Président	66	01	/	67
- 2 ^{ème} à 3 ^{ème} Vice-Président	65	02	/	67
- 4 ^{ème} à 5 ^{ème} Vice-Président	64	02	/	66
- 6 ^{ème} Vice-Président	63	03	/	66
- 7 ^{ème} Vice-Président	62	03	/	65
- 8 ^{ème} à 15 ^{ème} Vice-Président	63	03	/	66
pour la délibération n° 5				
- 1 ^{er} autre membre	59	01	/	60
- 2 ^{ème} au 7 ^{ème} autre membre	60	02	/	62
- 8 ^{ème} autre membre	59	02	/	61
- 9 ^{ème} au 10 ^{ème} autre membre	60	02	/	62
- 11 ^{ème} au 13 ^{ème} autre membre	57	03	/	60
pour les délibérations n° 6 à 7	57	03	/	60

Le Président de la Communauté certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché à la porte du siège de la Communauté le 17 juillet 2020 et qu'il n'a été fait aucune observation.

A Saint-Pierre, le **17 JUIL 2020**

Le Président,



Michel FONTAINE

Visa Direction Générale
Jean-Louis MAILLOT



Délibération n° 200715_03

Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Le CGCT dispose, en son article L.5211-10, que le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents, et, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau est librement déterminé par l'organe délibérant.

Toutefois, concernant les Vice-Présidents, ce nombre peut être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, mais ne peut excéder 15. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20 %, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 Vice-Présidents.

Sur proposition du Président,

Le Conseil délibère, et à l'unanimité,

1. fixe à 15 le nombre de Vice-Présidents,
2. fixe à 13 le nombre des autres membres du Bureau,
3. dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
4. charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : 69 pour.

Fait à Saint-Pierre, le 17 JUIL 2020

Pour extrait conforme

Le Président,



Michel FONTAINE

Identifiant unique 974 249740077
Le présent document est certifié exécutoire,
étant transmis en Sous-Préfecture le 17 juillet 2020
et publié le 17 juillet 2020
Le Président Pour le Président par délégation
le Directeur Général des Services

Jean Louis MAILLOT

Visa Direction Générale

Jean-Louis MAILLOT

